



Le 27 Septembre 2019

Chers Collègues, Chers amis,

En tant qu'interne, c'est-à-dire étudiant de 3^{ème} cycle, vous avez bien saisi les conséquences majeures pour votre formation des nouvelles dispositions de la Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Ces dispositions ne permettront plus aux industriels de prendre en charge l'hospitalité (séjour et déplacement) pour les cours et les congrès.

C'est la raison pour laquelle la SOFCOT a pris une position forte : la prise en charge de l'hospitalité de tous les internes inscrits en DES ou DESC de chirurgie orthopédique et traumatologique (hors Ile de France) pour le prochain congrès de la SOFCOT. D'autre part, en concertation avec le Collège et le CJO, nous allons interpeler les tutelles sur les conséquences néfastes de ces nouvelles dispositions.

D'un point de vue pratique, la SOFCOT prendra en charge 2 nuits d'hôtel dans la limite de 100 euros par nuit pour les **inscrits au congrès**.

Un formulaire spécifique est à remplir par vos soins : (avant le 6/11/2019)
<https://fr.surveymonkey.com/r/269KY7V>

Le remboursement se fera sur place et sur facture à partir du 2^{ème} jour du congrès, **après-midi** (soit le mardi 12 novembre à partir de 14h) ou ultérieurement par courrier à l'adresse d'Eventime - 13 rue du Dr Combalat - 13006 Marseille

Bien cordialement.

Frank Fitoussi Secrétaire Général du CNP-SOFCOT
Didier Mainard Président du CNP-SOFCOT
Hervé Thomazeau Président du Collège